



***Déclaration de l'Ambassadrice Geneviève Renaux,  
Représentante permanente de la Belgique auprès de l'OSCE, sur la  
doctrine militaire russe et la réforme actuelle des forces armées russes***

**612<sup>ÈME</sup> REUNION  
DU FORUM POUR LA COOPÉRATION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ  
Vienne, le 19 mai 2010**

Je remercie la présidence du FSC d'avoir mis à l'agenda du dialogue de sécurité une discussion sur la doctrine militaire russe. La transparence est essentielle pour restaurer la confiance entre Etats participants. Cela s'inscrit dans la ligne du processus de Corfou de dialogue sur l'avenir de la sécurité euro-atlantique et eurasiatique qui vise à établir une compréhension commune des enjeux de la sécurité dans la zone OSCE.

Je remercie le Major-Général Rudskoy d'avoir présenté la doctrine militaire russe et la réforme des forces armées russes. Nous apprécions la mention, dans la doctrine militaire russe, de l'intensification de la coopération dans le domaine de la sécurité internationale dans le cadre de l'OSCE comme l'une des priorités de la Russie pour prévenir les conflits militaires. Nous apprécions aussi la mention de l'importance de la conclusion et de la mise en œuvre d'accords dans la sphère du contrôle des armements et de la mise en œuvre de mesures pour renforcer la confiance mutuelle, et de l'importance de la participation à la lutte contre le terrorisme international.

Je voudrais souligner le fait que la Russie est essentiellement confrontée aux mêmes défis que les autres Etats participants de l'OSCE et rappeler l'indivisibilité de la sécurité. Aucun Etat participant ne peut faire face seul aux menaces transnationales, telles que le trafic de drogues, notamment en provenance du territoire de l'Afghanistan, la prolifération des armes de destruction massive, le terrorisme, et les cyber-menaces. La Belgique accorde beaucoup d'importance à la coopération pragmatique avec la Russie dans ces domaines au sein de l'OSCE et dans d'autres formats.

Représentant un Etat membre de l'OTAN, je tiens à rappeler que la Russie n'est pas perçue comme une menace pour l'Alliance et que l'Alliance ne constitue pas une menace pour la Russie. L'élargissement de l'Alliance implique entre autres des réformes militaires et le renforcement de l'état de droit, et donc une plus grande transparence et une plus grande sécurité, également pour la Russie, et non un risque pour la stabilité de la région. Je tiens aussi à rappeler la coopération OTAN-Russie en cours dans le cadre NRC, dont l'Acte Fondateur et la Déclaration de Rome de 2002 indiquent clairement que la Russie et l'OTAN ne sont pas des ennemis et que chaque pays est libre de choisir ses propres arrangements de sécurité. Je renvoie enfin à la coopération concrète en ce qui concerne l'Afghanistan, la défense antimissile et la lutte contre le terrorisme. Cette coopération peut être développée plus avant.

Je suis convaincue que cette discussion pourra être approfondie dans le cadre d'un séminaire de haut niveau sur la doctrine militaire, qui pourrait être organisé en 2011, comme proposé par certains Etats participants.

Merci, Monsieur le Président.